



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	58

#### Date de convocation

**7 décembre 2023**

**Habitat – Subvention aux bailleurs sociaux – Garantie d'emprunt ADIS pour l'opération Les Moulins de César à St-Donat-sur-l'Herbasse**

**N° de la délibération  
2023-765**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 13 décembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Daniëlle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, M. Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Par courrier en date du 24 août 2023, ADIS sollicite ARCHE Agglo pour garantir 50% de l'emprunt contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations.

La commune de Saint Donat sur l'Herbasse a également été sollicité pour garantir le prêt à hauteur de 50%.

Cet emprunt s'inscrit dans le plan de financement de l'opération « les Moulins de César » à Saint Donat sur l'Herbasse – il s'agit d'une opération mixte d'acquisition/amélioration et de démolition/reconstruction pour la réalisation de 27 logements.

L'emprunt qu'ADIS a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est d'un montant de 2 700 575€ constitué de 4 lignes de prêt :

- PLAI travaux : 760 322,00€ (durée du prêt 40 ans)
- PLAI foncier : 178 057,00€ (durée du prêt 50 ans)
- PLUS travaux : 1 430 401,00 € (durée du prêt 40 ans)
- PLUS foncier : 331 795,00 € (durée du prêt 50 ans)

Soit un montant garanti par ARCHE Agglo de 1 350 287,50€

Vu le dossier de demande de garantie d'emprunt présenté par courrier du 24 août 2023 par ADIS SA HLM dont le siège social est situé 26 allées de la guinguette 07200 AUBENAS,  
Vu les articles L2252-1 à L.2252-5 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles D1511-30 à D1511-35 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 2298 du Code civil,  
Vu la délibération n°2022-211 du 6 avril 2022 instaurant la garantie d'emprunt pour les bailleurs sociaux,  
Vu le contrat de prêt n°150027 établi entre ADIS et la Caisse des Dépôts et Consignations,  
Vu la délibération n°2023-124 du 5 décembre 2023 de la commune de Saint Donat sur l'Herbasse accordant la garantie des emprunts d'ADIS à hauteur de 50%,

Considérant l'avis favorable de la Commission Habitat du 16 novembre 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 30 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ACCORDE la garantie d'emprunt d'ARCHE Agglo à hauteur de 50 % du prêt d'un montant total de 2 700 575€ souscrit par ADIS SA HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la production de logements sociaux de l'opération les Moulins de César comme précisé dans les annexes.
- PRECISE que la garantie est accordée aux conditions suivantes : La garantie d'ARCHE Agglo est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur (ADIS) et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, ARCHE Agglo s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur (ADIS) pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion.
- PRECISE qu'ARCHE Agglo s'engage pendant la durée de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- AUTORISE le Président à signer la convention de garantie d'emprunt entre ARCHE Agglo et ADIS SA HLM annexée à la présente délibération ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 13 décembre 2023.